

## PROCES-VERBAL

Séance du mardi 2 décembre 2025

20h00 – 22h00

Présents :	M. Jean-Marie Urfer	Président et Municipal
	M. Thierry Wolters	Représentant scolaire
	M. Mathias Favez	Représentant scolaire
	Mme Sonia Francey	Parent d'élève, représentante de l'APE
	M. Sebastiano Merzaghi	Parent d'élève
	Mme Delphine Hilty	Parent d'élève
	Mme Ariane Annen Devaud	Représentante entreprise
	Mme Catherine Roulet	Représentante communale
	Mme Fabienne Bürki	Représentante EFAJE
Excusés :	Mme Candy Costa	Représentante scolaire
	M. Olivier Descloux	Vice-président et Municipal
Absent :	M. Vincent Odier	Représentant civil
	M. Grégoire Etienne	Représentant foot

Mme C. Tremea tient le procès-verbal de séance.

\*\*\*\*\*

### L'ordre du jour :

1. Approbation de l'OJ
2. Approbation du PV du 30 septembre 2025
3. Communication de la Municipalité
4. Communication de la Direction
5. Troubles phobiques et du spectre autistique (TSA) chez les élèves. Prise en charge à l'EPS.
6. Comportements dangereux des élèves liés aux transports scolaires
7. Divers et communications individuelles

#### 1) Approbation de l'OJ

OJ approuvé.

#### 2) Approbation du PV du 30 septembre 2025

**Mme Francey** revient sur un passage du procès-verbal relatif aux regroupements d'élèves dans la cour. Elle indique que la formulation actuelle peut être perçue comme minimisant les préoccupations exprimées par certains parents. Une reformulation est proposée afin de mieux refléter les inquiétudes évoquées, à savoir : « Même si aucune situation problématique n'a été signalée jusqu'à présent, il est relevé que ces rassemblements suscitent de réelles inquiétudes auprès de certains parents, qui souhaiteraient la mise en place d'actions préventives. »

### 3) Communication de la Municipalité

**M. Urfer** informe que les **inscriptions aux activités parascolaires** du deuxième semestre débiteront à la rentrée de janvier, autour du 21 janvier. Un courrier d'information sera adressé aux familles au début du mois de janvier. Les activités commenceront le 23 février.

Il indique que les contrôles dentaires organisés par la commune se sont déroulés de fin octobre à fin novembre. Deux journées ont dû être annulées en raison d'un mouvement de grève, mais seront reportées au mois de janvier.

Divers événements communaux sont également annoncés, notamment des activités destinées aux enfants organisées par le Service de la jeunesse dans le cadre du Mont-Avent, ainsi que le Noël solidaire de l'Espace YOLO prévu le 18 décembre.

Concernant les transports scolaires, **M. Urfer** évoque l'application ProvaParents, permettant aux familles de suivre en temps réel la position des bus. Des dysfonctionnements techniques ont été constatés lors de la phase de lancement, le Mont étant une commune pilote. Selon les dernières informations disponibles, ces problèmes seraient désormais résolus. Des retards ont également été observés en lien avec des travaux routiers, situation qui tend à se stabiliser.

**M. Urfer** invite ensuite **Mme Bürki** à faire un retour sur **la rentrée des structures UAPE**.

**Mme Bürki** indique que la rentrée s'est globalement bien déroulée. Peu de tensions ont été constatées et la majorité des enfants a pu être accueillie ; très peu sont restés sans solution. Elle précise que la période précédant les fêtes de fin d'année est traditionnellement plus tendue, sans que cela ne sorte de ce qui est habituellement observé dans l'accueil extrascolaire. Les transports entre l'école et les UAPE se sont également bien déroulés, avec peu d'erreurs constatées. Dans l'ensemble, la rentrée est qualifiée de satisfaisante.

**Mme Francey** interroge sur les raisons des tensions actuellement observées.

**Mme Bürki** explique qu'il s'agit d'un phénomène cyclique, notamment avant Noël et lors des périodes d'enclassement. Certaines tensions sont liées à des prestations ou des demandes auxquelles il n'est pas toujours possible de répondre, ce qui peut susciter de l'insatisfaction chez certaines familles. Elle précise toutefois que les structures fonctionnent à pleine capacité, avec peu de marge, et que la situation reste dans un cadre considéré comme habituel.

**M. Urfer** relève que la collaboration entre l'EPS et l'EFAJE s'est améliorée et contribue au bon déroulement de la rentrée. **Mme Bürki** confirme cette évolution positive, bénéfique pour l'ensemble des partenaires.

**Mme Francey** soulève ensuite les préoccupations remontées par des parents qui indiquent ne pas parvenir à placer leurs enfants sur l'ensemble des jours nécessaires, en particulier pour les repas de midi des élèves de 1P à 6P. Elle mentionne que certaines familles doivent organiser des solutions informelles entre parents et s'interroge sur l'existence de familles restant sans solution. Elle évoque également l'idée de réseaux de solidarité et demande si ces situations sont également identifiées par l'EFAJE.

**Mme Bürki** apporte plusieurs éléments de clarification. Elle rappelle que, pour les plus jeunes enfants, le règlement prévoit une inscription à au moins deux périodes par jour, et qu'il n'est pas possible de proposer uniquement l'accueil du midi, afin de garantir un contact régulier avec les familles. Des dérogations peuvent toutefois exister dans certaines structures, à condition qu'un échange avec les parents ait lieu au moins une fois par semaine. Elle relève également que certaines situations résultent d'un décalage entre les jours souhaités par les familles et ceux qui peuvent être proposés, ou de propositions partielles qui ne sont finalement pas acceptées par les parents. Elle souligne la diversité des situations et la difficulté d'en tirer des conclusions sans disposer de l'ensemble du contexte.

**Mme Francey** s'interroge sur l'existence de familles qui resteraient sans solution.

**Mme Bürki** précise qu'elle ne dispose pas de chiffres précis lors de la séance. Elle estime toutefois que le nombre de familles totalement sans solution est probablement limité, tout en reconnaissant

que certaines situations peuvent exister. Elle indique qu'une analyse plus fine pourrait être menée à partir de la liste d'attente centralisée, afin de mieux comprendre les raisons de l'absence de place.

**M. Urfer** mentionne l'existence d'une UAPE privée sur la commune, qui offre une certaine souplesse et constitue une solution complémentaire. **Mme Bürki** précise que cette option est mentionnée aux familles concernées lorsqu'aucune place ne peut être proposée dans le réseau EFAJE.

La discussion s'élargit ensuite à l'accueil durant les vacances scolaires. **Mme Francey** relève que certaines familles rencontrent également des difficultés à obtenir une prise en charge sur l'ensemble des vacances, ce qui les conduit parfois à se tourner vers d'autres communes, avec des déplacements supplémentaires. Elle s'interroge sur un éventuel développement de l'offre sur la commune.

**Mme Bürki** relève que certaines difficultés peuvent être liées à des inscriptions hors délais, les équipes étant constituées sur la base des inscriptions reçues dans les temps, avec un ratio d'encadrement d'un adulte pour douze enfants. Elle mentionne également que certaines alternatives impliquent des déplacements entre structures, que toutes les familles ne sont pas disposées à accepter.

**M. Urfer** souligne que le réseau existant offre de nombreuses possibilités, mais qu'il est étendu géographiquement.

**Mme Francey** réitère la question d'un éventuel élargissement de l'offre sur la commune, afin de limiter les déplacements et de répondre aux besoins si la demande devait être suffisante.

**Mme Bürki** indique qu'une réflexion est en cours, en collaboration avec M. Simon, concernant l'organisation future de l'accueil durant les vacances scolaires. Elle précise que l'objectif est de préserver une taille de groupe compatible avec le bien-être des enfants, en évitant une fréquentation trop intensive des structures. Différentes pistes sont à l'étude (augmentation des places, ouverture de nouvelles structures pendant les vacances), mais aucune évolution à court terme n'est annoncée. Elle rappelle également que l'ouverture de places supplémentaires dépend d'un nombre minimal d'enfants inscrits et que, en deçà de ce seuil, il n'est pas possible de renforcer l'encadrement, ce qui peut générer des frustrations. Des solutions alternatives sont alors recherchées.

**Mme Francey** remercie les intervenants pour les informations communiquées.

**M. Merzaghi** interroge la sur le démarrage du chantier du collège de **Champs-d'Aullie**.

**M. Urfer** répond, en l'absence de M. Descloux, que le permis de construire a été délivré. Les travaux peuvent ainsi débuter et auraient pu commencer depuis environ un à deux mois. Il précise toutefois que certaines conditions doivent encore être levées. Il explique que le démarrage effectif des travaux est actuellement conditionné par des facteurs météorologiques, en particulier l'humidité du sol. Les premières opérations prévoient le retrait de la couche végétale, lequel ne peut être réalisé que lorsque la terre est suffisamment sèche. Or, les conditions actuelles ne le permettent pas. Dans ce contexte, **M. Urfer** indique que l'ouverture du collège n'interviendra pas avant août 2028. Il précise qu'il n'est pas envisagé, à ce stade, de viser une ouverture en cours d'année scolaire. Des échanges ont eu lieu à ce sujet avec la direction de l'établissement, et l'objectif n'est pas de provoquer un déménagement en milieu d'année ni de générer une pression inutile sur les équipes.

#### 4) Communication de la Direction

**M. Wolters** complète les informations relatives au projet de **Champs-d'Aullie**. Il indique que la direction est en contact régulier avec la Commune à chaque étape du projet. Il précise que le canton a tardé à délivrer le permis de construire, ce qui a entraîné un retard d'environ six mois par rapport à la planification initiale. Une première séance de coordination est prévue le 12 décembre, notamment pour le choix de certains matériaux. Selon l'état actuel du calendrier, le bâtiment pourrait être achevé aux alentours de janvier–février 2028. **M. Wolters** indique qu'en l'absence de contrainte majeure en matière de locaux, notamment grâce au maintien du bâtiment du Mottier G, un déménagement en cours d'année scolaire n'est pas envisagé. Une telle option impliquerait en effet une réorganisation importante des horaires scolaires ainsi que des transports, tant pour l'école que pour la Commune.

Dans l'intervalle, il est précisé que seules trois classes de 5–6P sont actuellement encore scolarisées sur le site du Rionzi. Il est envisagé qu'à la rentrée scolaire 2027, ces classes rejoignent le site du Mottier, parallèlement à l'ouverture de nouvelles classes du cycle 1. Cette organisation s'inscrit dans la politique communale, soutenue par l'école, visant à maintenir les élèves les plus jeunes à proximité de leur lieu de domicile, en principe jusqu'en 6P. Dans cette configuration transitoire, l'ensemble des classes de 5–6P serait regroupé sur le site du Mottier, avec une utilisation partielle du bâtiment du Mottier G.

**M. Wolters** souligne que cette situation a un impact direct sur la question des horaires scolaires. Il rappelle qu'il n'est pas envisageable, sur un même site, de maintenir des horaires distincts pour les classes de 5–6P et celles de 7–11. Selon lui, les changements d'horaires seront possibles qu'à l'ouverture de Champs-d'Aullie.

**Mme Francey** évoque la possibilité d'aligner les horaires des classes de 7–8P sur ceux des 5–6P.

**M. Wolters** répond que les deux degrés ne disposent pas du même nombre de périodes d'enseignement, ce qui limite cette possibilité. **Mme Francey** revient alors sur l'hypothèse d'une fin de journée à 16h15 pour les 7–8P, estimant que cela pourrait également contribuer à soulager la pression sur les salles de gymnastique, certaines classes ayant déjà dû ajouter des périodes l'après-midi pour y accéder.

**M. Wolters** exprime son scepticisme quant à cette option. Il précise que les contraintes ne relèvent pas d'un manque de volonté, mais de limites structurelles déjà présentées lors de la séance d'information sur les horaires. Il rappelle que le regroupement de l'ensemble des classes de 5–6P sur le site du Mottier accentuera encore la pression sur les infrastructures sportives, alors même qu'ils ne disposent pas encore de la double salle de gymnastique prévue à Champs-d'Aullie. Il n'exclut pas qu'une dérogation cantonale soit nécessaire durant une période transitoire, par exemple pour instaurer un tournus ou recourir à des solutions alternatives, telles que l'utilisation du Cube, comme cela avait été le cas lors des travaux de la salle de gymnastique du Rionzi, solution qui avait été bien accueillie.

**Mme Francey** précise que sa proposition visait à conserver une certaine flexibilité, en permettant par exemple aux élèves de 7–8P de commencer certains jours en période 1 pour l'éducation physique, tout en débutant plus tard les autres jours. Elle indique que, selon elle, cette organisation n'empêcherait pas l'utilisation des salles de gymnastique et offrirait une marge de manœuvre supplémentaire dans la planification des horaires.

**M. Wolters** souligne toutefois que la planification des périodes d'éducation physique est contrainte par des exigences cantonales, notamment l'obligation d'organiser deux périodes consécutives et une période isolée. Cette contrainte réduit la flexibilité évoquée. Il ajoute que les ajustements d'horaires ont également des incidences sur d'autres disciplines, en particulier pour les classes de 9–11, dont les enseignements sont fortement alignés (français, mathématiques, allemand).

**Mme Francey** précise qu'elle se réfère uniquement aux classes de 7–8P. **M. Wolters** répond que les horaires des 7–8P ne peuvent être définis indépendamment de ceux des autres degrés présents sur le site, certains enseignants intervenant sur plusieurs niveaux. Un échange a lieu sur les marges de décalage déjà utilisées pour certains élèves, notamment ceux terminant à 16h25. **M. Wolters** indique qu'il examinera néanmoins la question avec les doyens concernés afin d'évaluer si des ajustements supplémentaires sont envisageables, en partant du cadre des périodes existantes.

**M. Urfer** relève que des fins de journée à 16h25 pourraient offrir davantage de flexibilité, tout en attirant l'attention sur les conséquences possibles en matière de transports scolaires, en particulier pour les élèves dépendant de CarPostal. Il estime toutefois que le nombre d'élèves concernés pourrait être limité.

La question de l'utilisation de la piscine est également abordée. **M. Wolters** rappelle que, afin d'optimiser l'utilisation des bassins et d'éviter les périodes 1 pour les élèves de 1–6P, les classes de 7–8P sont souvent planifiées en période 1 pour la piscine, ce qui engendre ensuite des contraintes supplémentaires pour l'organisation des autres périodes de sport. **M. Favez** apporte des précisions, indiquant que la situation a évolué ces dernières années et que la piscine n'est plus systématiquement planifiée en période 1 pour les 7–8P.

**Mme Francey** souligne l'importance de conserver une flexibilité maximale, compte tenu de la complexité des contraintes horaires. **M. Wolters** relève que, pour les 7–8P, les principales contraintes supplémentaires concernent notamment les cours d'ACT et le partage de certains enseignants spécialisés. Il indique qu'il va soumettre ces éléments à discussion, certaines options pouvant éventuellement s'avérer utiles.

La question des transports scolaires est ensuite abordée. **M. Merzaghi** souligne que cet aspect devra être analysé avec attention. **M. Urfer** indique qu'il est théoriquement possible de ne pas prévoir de transport scolaire lorsqu'aucun élève n'y est contraint, mais que cela doit être évalué au cas par cas. Il précise que la désynchronisation des horaires peut engendrer des coûts supplémentaires et des difficultés d'organisation.

**M. Merzaghi** estime nécessaire de disposer d'une analyse précise du nombre d'élèves concernés. **M. Favez** relève que ces informations doivent être connues suffisamment tôt, les horaires étant arrêtés plusieurs mois à l'avance. **M. Wolters** indique qu'il va dans un premier temps consulter les doyens ayant participé à la séance de présentation des horaires afin d'évaluer la faisabilité des pistes évoquées.

**M. Wolters** informe que l'événement **Mont'Apprentissage** se déroule le lendemain de la séance. Il précise que cette manifestation a lieu depuis plusieurs années et qu'elle se tient, pour la troisième ou quatrième fois, à la salle du Conseil communal. L'événement est présenté comme apprécié par les élèves et constitue un exercice formateur pour eux.

**M. Wolters** aborde ensuite la question du **mouvement de grève** en cours. Il rappelle que la grève a été déclarée licite et qu'un comité de grève est constitué au sein de l'établissement. Il indique que ce comité permet une transmission régulière d'informations à la Direction, facilitant ainsi l'anticipation et l'organisation des mesures nécessaires, notamment en lien avec la sécurité des élèves. Il souligne que la collaboration avec ce comité se déroule de manière structurée.

Il est précisé que, durant la semaine précédente, plusieurs fermetures partielles ont eu lieu. **M. Wolters** informe qu'un préavis de grève est annoncé pour le jeudi suivant. Les modalités prévues sont les suivantes : les élèves de **1P à 6P** seront scolarisés le matin et mis en congé l'après-midi ; les élèves de **7P à 11P** seront mis en congé pour l'ensemble de la journée.

Une exception est mentionnée pour les élèves de **9e OS italien**, qui participent à une activité liée au *Festival du film italophone*. Cette activité sera maintenue le matin, sur décision de l'enseignante concernée, et rendue obligatoire. Les élèves concernés seront ensuite mis en congé l'après-midi. **M. Wolters** indique que la situation est évolutive et qu'une vigilance particulière est maintenue quant aux annonces à venir. Il mentionne que des préavis de grève reconductibles pourraient être envisagés, ce qui poserait des défis organisationnels importants pour l'établissement.

**M. Wolters** informe qu'une nouvelle version de la présentation de l'**orientation post-obligatoire** s'est tenue la semaine précédente à l'aula. Cette présentation, proposée sous un format renouvelé, était destinée aux élèves de 11e année. Elle a réuni les établissements de la CRENOL et a été ouverte aux parents des communes de Cheseaux, Cugy, Épalinges et du Mont-sur-Lausanne. Il indique que, par précaution liée à la capacité de l'aula, la présentation avait été limitée aux élèves de 11e année, un choix qu'il reconnaît, après coup, ne pas être idéal, les élèves concernés ayant souvent déjà avancé dans leur réflexion d'orientation. Il précise que, dans d'autres régions, ce type de présentation est également ouvert aux élèves de 10e année. Il est envisagé, si l'expérience est reconduite, d'ouvrir la prochaine édition aux élèves de 10e et 11e années des quatre établissements concernés. Il souligne la qualité des interventions proposées, notamment celles de M. Massonet, directeur du gymnase de Crissier, pour la présentation des filières du secondaire II (écoles de diplôme et maturité), ainsi que de M. Roten, représentant de l'École technique des métiers, qui a présenté les filières de la formation professionnelle et les différentes passerelles existantes, y compris vers les hautes écoles. Ces présentations ont permis de mettre en lumière la diversité des parcours possibles après la scolarité obligatoire.

**M. Wolters** relève l'importance de renforcer l'information et la sensibilisation dès la 10<sup>e</sup> année, afin de mieux faire connaître la formation professionnelle et ses débouchés. Il observe qu'un nombre important d'élèves s'orientent vers le gymnase, alors que les taux d'échec en première année y sont élevés. Il indique que cette situation fait l'objet de réflexions au niveau cantonal, notamment dans le cadre des évolutions liées aux filières et aux maturités professionnelles, et que les effets d'un changement de tendance nécessitent du temps.

**Mme Francey** s'interroge sur les facteurs ayant conduit à cette évolution des choix d'orientation et questionne également la disponibilité des places d'apprentissage.

**M. Wolters** répond que, chaque année, de nombreuses places d'apprentissage ne sont pas pourvues. Il évoque également l'évolution du système scolaire et des discours entourant les filières, susceptibles d'influencer les choix des élèves et des familles.

**Mme Devaud** apporte un éclairage complémentaire en soulignant que l'accès au gymnase constitue une voie perçue comme plus simple et sécurisante, la place y étant garantie, alors que la recherche d'un apprentissage implique des démarches actives (stages, prises de contact avec le monde professionnel) qui peuvent s'avérer exigeantes pour les élèves et les familles. Elle relève également les difficultés rencontrées par certains élèves à entrer en contact avec le monde professionnel et à s'y projeter.

**M. Favez** partage un retour d'expérience en lien avec des visites au salon des métiers, indiquant que de nombreux élèves éprouvent des difficultés à engager spontanément le dialogue avec les professionnels présents sur les stands. Il relève toutefois que, lors de la dernière édition, les élèves se sont montrés globalement plus intéressés que les années précédentes, notamment grâce à la présence accrue d'activités pratiques et interactives.

**Mme Devaud** confirme ces observations et relève que certaines présentations, notamment autour de métiers traditionnellement masculins, ont suscité un intérêt marqué. Elle souligne que ces expériences permettent d'élargir les représentations des élèves et de susciter leur curiosité.

Ces échanges mettent en évidence l'importance de poursuivre et de renforcer les actions d'information et de sensibilisation à destination des élèves et des familles concernant les différentes voies de formation post-obligatoire.

**M. Wolters** informe que les dates du **camp de Tenero** pour l'année scolaire suivante sont désormais fixées. Celui-ci se déroulera en septembre. Il indique que ce camp permet aux élèves de redécouvrir une expérience sportive et collective, favorisant la pratique de diverses activités physiques et la vie de groupe, dans un cadre sans recours aux écrans.

**Mme Hilty** s'interroge sur l'organisation des **stages des élèves de 10<sup>e</sup> année**, en particulier sur le calendrier retenu. Elle questionne l'intérêt d'un positionnement du stage plus tôt dans l'année scolaire, par rapport à la période actuellement prévue en fin d'année.

**M. Wolters** explique que cette question a fait l'objet de nombreuses discussions. Il précise que le stage, désormais obligatoire, est planifié durant la semaine des voyages d'étude des 11<sup>èmes</sup>. Cette organisation permet de tenir compte de l'absence simultanée de plusieurs enseignants engagés dans ces voyages et d'éviter des remplacements qui relèveraient essentiellement du gardiennage. Il ajoute que, si ce calendrier ne correspond pas nécessairement à toutes les situations individuelles, les élèves ont la possibilité d'effectuer des stages à d'autres moments de l'année, sur demande. Ces demandes sont examinées et validées, avec la mise en place des mesures nécessaires pour le rattrapage des périodes manquées.

**Mme Hilty** relève l'intérêt du salon des métiers et l'importance d'y associer les élèves de VP, soulignant que certains d'entre eux pourraient s'épanouir davantage dans une formation professionnelle, notamment avec maturité professionnelle intégrée.

**Mme Francey** s'interroge sur le rôle et la sollicitation de la conseillère en orientation professionnelle, et sur la nécessité éventuelle d'accompagner plus activement les élèves dans cette démarche.

**M. Wolters** précise que, lors de la récente présentation de l'orientation post-obligatoire, la responsable de l'orientation professionnelle était présente et a présenté l'ensemble des outils à

disposition des élèves. Il indique que celle-ci intervient en classe, se présente aux élèves et reçoit sur rendez-vous. Elle est présente sur le site du Mottier à raison d'un jour et demi par semaine.

**M. Favez** ajoute que la conseillère en orientation reçoit également volontiers les parents, et qu'il est possible de prendre rendez-vous conjointement avec son enfant.

Un échange a lieu sur les démarches nécessaires pour accéder à cet accompagnement. Il est précisé que la prise de contact peut être initiée soit par les élèves, soit par les parents. Il est également rappelé que ces éléments sont abordés lors des soirées d'information destinées aux parents des élèves de 10<sup>e</sup> année.

## **5) Troubles phobiques et du spectre autistique (TSA) chez les élèves. Prise en charge à l'EPS.**

**Mme Roulet** soulève la question de la prise en charge des élèves présentant des troubles du spectre autistique légers. Elle s'interroge notamment sur la capacité à détecter ces situations lorsqu'elles sont peu visibles, sur l'accompagnement proposé aux élèves concernés et sur l'orientation éventuelle vers des spécialistes. Elle relève que le spectre étant très large, certains troubles peuvent devenir plus difficiles à identifier avec l'âge, et souligne l'importance d'une prise en charge précoce pour favoriser l'intégration future des élèves.

**M. Wolters** rappelle en préambule que les enseignants ne sont ni thérapeutes ni habilités à poser des diagnostics. Il précise toutefois que, grâce à l'expérience acquise, les enseignants sont en mesure d'identifier certains signaux pouvant susciter des questionnements. Dans ce cas, l'enseignant en parle de manière anonyme avec les professionnels du PPLS, qui l'orientent dans la suite à donner. Si un doute subsiste, les parents sont alors encouragés à prendre contact avec le PPLS ou avec un spécialiste du domaine privé afin qu'un diagnostic puisse être posé.

Il indique que, lorsqu'un diagnostic est établi, de nombreux outils sont disponibles. Il mentionne notamment des modules de formation destinés au corps enseignant, permettant d'adapter les pratiques pédagogiques et les postures éducatives, sans stigmatiser les élèves concernés. Il évoque également l'intervention d'enseignants spécialisés et d'assistants en intégration, qui soutiennent les élèves dans les classes ordinaires, en particulier lors des phases de transition ou pour l'organisation du travail. Il précise que, dans certaines situations où les troubles sont plus importants, une orientation vers une structure spécialisée peut être envisagée, décision relevant alors du Service de l'enseignement spécialisé en collaboration avec les professionnels et les parents.

**M. Wolters** souligne l'évolution significative des dispositifs au cours des dernières années, avec une augmentation des ressources spécialisées au sein de l'école ordinaire. Il relève que le corps enseignant est aujourd'hui mieux formé et bénéficie d'un accompagnement renforcé par les différents acteurs thérapeutiques et spécialisés.

**Mme Roulet** mentionne l'augmentation du nombre d'élèves diagnostiqués avec un TSA, citant une estimation récente. **M. Wolters** indique qu'il est difficile de déterminer s'il s'agit d'une augmentation réelle ou d'un meilleur dépistage. Il ajoute que d'autres troubles, tels que les troubles de l'attention ou les troubles « dys », sont également en hausse, ce qui représente un défi important pour les établissements scolaires.

**Mme Roulet** évoque les situations dans lesquelles certains élèves présentant un TSA peuvent adopter des comportements violents, compliquant la gestion de la classe, en particulier en l'absence de diagnostic. Elle insiste sur l'importance d'agir dès les premiers soupçons.

**M. Favez** rappelle que la mise en place d'un accompagnement nécessite également l'accord et la collaboration des parents.

**M. Wolters** souligne le rôle central des enseignantes de 1-2P, qu'il qualifie de premier filtre dans l'identification précoce des difficultés. Il reconnaît que l'annonce de soupçons peut être délicate pour les familles et que certaines situations nécessitent des discussions sensibles. Il précise que, dans certains cas, l'établissement doit négocier avec la hiérarchie de l'enseignement spécialisé afin de pouvoir mettre en place des mesures ordinaires dans l'attente de décisions formelles. Il indique que, malgré la complexité de ces situations, les outils et les pratiques se sont améliorés.

**Mme Francey** s'interroge sur l'évolution de l'enveloppe de ressources de l'établissement en fonction

de l'augmentation du nombre d'élèves à besoins particuliers.

**M. Wolters** répond que cette enveloppe a effectivement augmenté, mais avec un décalage temporel par rapport aux besoins réels. Il précise que des efforts de mutualisation sont réalisés, tout en soulignant que certaines décisions peuvent avoir un impact sur la dynamique de classe et pénaliser d'autres élèves. Il relève la complexité de ces arbitrages et le caractère évolutif des pratiques.

**M. Urfer** élargit la discussion à la prise en charge en amont, au niveau préscolaire, notamment dans le cadre de l'EFAJE.

**Mme Bürki** indique que, dans le préscolaire, un travail est mené afin d'amorcer une réflexion avec les familles avant l'entrée à l'école, afin que celles-ci aient déjà été sensibilisées à d'éventuelles difficultés. Elle souligne que la collaboration des parents est déterminante et que son absence complique fortement les démarches. Elle précise également que, dans les UAPE, des aménagements sont mis en place afin de proposer aux enfants des espaces de transition leur permettant de se dépenser après le temps scolaire. Elle mentionne l'existence d'une collaboration étroite entre certaines UAPE et des classes spécialisées, avec la présence d'enseignants spécialisés accompagnant les enfants également dans le cadre de l'accueil extrascolaire, dans une perspective d'intégration progressive.

**Mme Francey** s'interroge sur la durée de l'accompagnement par les assistants ou enseignants spécialisés. **Mme Bürki** précise qu'il s'agit d'un accompagnement de long terme. Elle relève toutefois que les structures font face à des situations complexes, notamment en lien avec des comportements violents, et que les mesures de soutien sont attribuées de manière limitée, ce qui rend la gestion quotidienne difficile. Elle indique que ces enjeux sont pris en compte dans les réflexions en cours sur l'évolution future des structures.

## 6) Comportements dangereux des élèves liés aux transports scolaires

**M. Urfer** indique que ce point est porté à l'ordre du jour à la suite d'un signalement transmis par un doyen, M. Aviolat. Il donne lecture du message reçu, dans lequel plusieurs professionnels de l'école font état de comportements préoccupants observés sur la route de Lausanne, à proximité du site du Mottier. Il est relevé que certains élèves adoptent des comportements dangereux, notamment en traversant au feu rouge ou en interagissant de manière inappropriée avec les bus scolaires. Sont notamment mentionnés des faits tels que l'entrave à la fermeture des portes, des tentatives d'empêcher des camarades de monter dans le bus, le fait de courir à côté d'un bus ou de s'appuyer contre un véhicule en mouvement. Ces situations suscitent une vive inquiétude quant au risque d'accident.

Le doyen propose deux pistes de réflexion : d'une part, une action de sensibilisation des élèves, à l'image d'animations pédagogiques mises en place dans d'autres communes en collaboration avec des entreprises de transports publics ; d'autre part, l'envoi d'une information aux familles afin de les sensibiliser à la situation et de rappeler les comportements attendus.

**M. Wolters** indique que ces situations ont déjà fait l'objet de discussions au sein de l'établissement. Il relève une augmentation de comportements inadaptés aux abords des arrêts de bus depuis un à deux ans, observés principalement comme des comportements de jeu, mais présentant néanmoins des risques importants. Il précise que les TL disposent de médiateurs pouvant intervenir dans ce type de contexte.

**Mme Francey** s'interroge sur un éventuel lien avec des bus fortement fréquentés. **M. Favez** indique ne pas penser que la problématique soit liée à un manque de places, mais rappelle qu'un assistant de police était auparavant présent à certains moments aux heures d'arrivée et de départ des bus, présence qu'il n'a plus observée récemment.

**M. Urfer** indique qu'il pourrait solliciter la police administrative afin qu'une présence soit assurée aux heures critiques, et se renseigner auprès des TL sur l'existence d'un service de sécurité ou de médiation pouvant intervenir. Il mentionne également l'intérêt d'une information adressée aux familles, permettant de thématiser la problématique et de rappeler la responsabilité éducative des parents.

**Mme Devaud** observe que des phénomènes similaires avaient auparavant été constatés à proximité de la Coop et qu'ils semblent aujourd'hui s'y être atténués.

**M. Urfer** rappelle que la commune a également engagé une patrouilleuse coach, dont le champ d'intervention inclut les abords des arrêts de bus.

**M. Wolters** relève un double phénomène explicatif : d'une part, des perturbations ponctuelles du service des TL liées à de l'absentéisme, et d'autre part, l'augmentation significative du nombre d'élèves utilisant les transports publics. Il rappelle que la politique communale de subventionnement des abonnements TL, prise en charge à 50 %, a favorisé une hausse du nombre d'élèves détenteurs d'un abonnement, ce qui entraîne des attroupements plus importants aux arrêts.

Un échange a lieu sur le principe de cette subvention. Il est précisé que celle-ci est ouverte à tous les élèves qui en font la demande, moyennant une participation financière des familles à hauteur de 50% de l'abonnement. Il est relevé que la proximité du domicile avec l'école peut néanmoins influencer le choix des familles.

**Mme Francey** souligne qu'il ne s'agit pas de remettre en question la subvention, mais bien de rechercher des solutions éducatives. Elle insiste sur l'importance d'informer et de sensibiliser les parents aux risques observés, afin qu'ils puissent relayer les messages de prévention auprès de leurs enfants, y compris en envisageant des alternatives telles que le retour à pied lorsque cela est possible.

**M. Wolters** propose qu'un courrier soit adressé aux familles afin de les informer de l'augmentation du nombre d'élèves utilisant les transports publics, des attroupements constatés et des comportements à risque observés, et de les inviter à rappeler à leurs enfants les règles de sécurité et les comportements attendus aux arrêts et dans les bus.

**M. Urfer** indique que le Service de la jeunesse et des loisirs se chargera de la rédaction et de l'envoi de ce courrier, lequel concernera les élèves de 7P à 11S.

## 7) Divers et communications individuelles

**Mme Hilty** revient sur la question de l'orientation professionnelle des élèves de **10VP** et s'interroge sur la finalité de la **période de gestion de classe** introduite dans cet effectif, en particulier sur son éventuelle utilisation pour des activités liées à l'orientation et au monde professionnel.

**M. Wolters** précise que cette période n'est pas exclusivement dédiée à l'approche du monde professionnel (AMP). Elle vise plusieurs objectifs : le traitement de questions administratives, le fonctionnement de la classe, des temps d'échange, ainsi que, ponctuellement, des activités en lien avec l'orientation. Il indique qu'il s'agit d'une première année de mise en œuvre de cette période et que le bilan provisoire est jugé positif.

**Mme Hilty** relève que cette période pourrait constituer une opportunité pour renforcer les activités en lien avec l'orientation professionnelle.

**M. Wolters** indique que l'établissement dispose d'un doyen responsable de l'AMP ainsi que d'un enseignant issu du monde professionnel, reconverti dans l'enseignement, qui agit comme personne de référence pour ces questions. Il précise que des entreprises interviennent déjà dans certaines classes pour présenter des métiers et que des actions sont en cours de développement dans ce domaine. Il mentionne également l'existence d'un soutien cantonal, l'orientation professionnelle constituant un axe prioritaire des projets portés au niveau cantonal.

**Mme Hilty** relève l'évolution des proportions entre les filières VP et VG, indiquant que la part des élèves en VP est aujourd'hui particulièrement élevée, proche d'un équilibre avec la VG, situation inédite selon elle. Elle s'interroge sur les mécanismes de poursuite automatique en VP.

**M. Wolters** indique participer à un groupe de travail cantonal intitulé **MAT-EO** (maturité – école obligatoire), portant sur la transition entre l'école obligatoire et les filières post-obligatoires. Il précise qu'une réflexion est en cours depuis plusieurs années au sein des directions d'établissement concernant la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), dont l'ouverture est jugée complexe. Il indique que l'obligation pour le canton de Vaud de passer à un gymnase en quatre ans constitue une opportunité pour relancer cette réflexion. Il est précisé que les modèles actuels de filières présentent

des limites et soulèvent des enjeux en matière de gestion de classe et de cohésion, lesquels font l'objet de travaux et de discussions au niveau cantonal.

**Mme Francey** revient sur l'organisation de la **conférence « Sommeil et rythmes scolaires »**. Elle précise que cette conférence avait été planifiée antérieurement aux discussions récentes sur les horaires scolaires. Elle indique que l'objectif est de sensibiliser les parents aux questions liées au sommeil des élèves, en particulier des adolescents, dont les rythmes biologiques sont souvent décalés. La conférence abordera notamment les rythmes circadiens, les effets du manque de sommeil sur la concentration et la mémoire, les données scientifiques internationales ainsi que les facteurs environnementaux tels que l'exposition à la lumière bleue et aux écrans. La conférence est prévue le mardi 27 janvier.

**Mme Francey** indique qu'une table ronde est envisagée à l'issue de la conférence, permettant d'échanger à la fois sur la thématique du sommeil et, le cas échéant, sur la question des horaires scolaires. Elle s'interroge sur l'opportunité d'évoquer, à cette occasion, les éléments discutés lors de la séance sur l'établissement des horaires. Elle demande si ces éléments pourraient être présentés ou s'il serait préférable de ne pas aborder ce point.

**M. Wolters** indique que le principe de coupler la thématique du sommeil avec une conférence lui paraît pertinent. Il attire toutefois l'attention sur le fait que le sujet est susceptible de susciter un intérêt important et suggère d'anticiper une forte affluence, notamment en envisageant la réservation de l'aula si nécessaire.

**Mme Francey** informe le Conseil que l'APE a été sollicitée pour participer à la **séance d'information destinée aux parents des futurs élèves de 1P**. Elle s'enquiert de la date prévue, compte tenu d'un agenda déjà chargé à la fin janvier et au début février.

**M. Wolters** précise que cette séance aura lieu le mardi 3 février.

**Mme Francey** soulève ensuite la question de l'**accompagnement des familles allophones**, en particulier en lien avec l'apprentissage du français. Elle évoque des remerciements formulés à un moment donné pour un financement communal et s'interroge sur l'existence de cours de français soutenus par la commune.

**M. Wolters** indique que la prise en charge dépend de l'âge de l'élève et de son niveau de maîtrise du français. Il précise que, lorsque des élèves arrivent au niveau secondaire sans connaissance suffisante du français, l'EPS ne dispose pas des structures nécessaires. Dans ces situations, les élèves sont orientés vers des classes d'accueil à Lausanne, où ils sont scolarisés en général durant deux ans. Les frais liés à cette prise en charge, y compris les transports, sont financés par la commune. Les élèves réintègrent ensuite les classes de l'établissement lorsque les enseignants estiment leur niveau suffisant.

**Mme Francey** demande si des cours de français sont également proposés aux parents sur la commune.

**M. Urfer** indique que des cours existent. Initialement mis en place pour des personnes d'origine ukrainienne, ils sont désormais ouverts à l'ensemble de la population. Ces cours sont assurés par des bénévoles de la commune. La Municipalité soutient cette initiative par le financement de matériel pédagogique et la mise à disposition de locaux.

**Mme Francey** s'interroge sur des modalités d'accès à ces cours pour les parents, soulignant l'impact positif que peut avoir l'apprentissage du français par les parents sur la scolarité des enfants.

**M. Urfer** précise que les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le Service de la jeunesse et des loisirs (SEJL), qui les orientera vers les interlocuteurs compétents.

**Mme Francey** aborde la question du **Pédibus**. Elle indique que la personne responsable du dispositif souhaiterait bénéficier d'un soutien afin de promouvoir davantage les lignes existantes et d'encourager une participation accrue des familles.

**M. Urfer** relève que la question de la visibilité et de la mise en valeur du Pédibus mérite réflexion, sans qu'une mesure concrète ne soit arrêtée à ce stade.

**Mme Francey** revient sur la question de l'usage des **téléphones portables** par les élèves. Elle relève que de nombreux élèves, y compris les plus jeunes, sont très présents sur leurs téléphones.

**M. Urfer** indique que des règles peuvent être mises en place dans le cadre du réfectoire pour les élèves de 7P–8P, ceux-ci étant sous la responsabilité communale durant ce temps. En revanche, il précise qu'il n'est pas possible d'imposer des règles similaires dans la cour, et que pour les élèves de 9S–11S, dès lors qu'ils quittent le site, ils relèvent de la responsabilité parentale.

**M. Wolters** précise que la cour constitue un lieu de passage, fréquenté notamment par des élèves qui rentrent manger à domicile et reviennent ensuite sur le site. Il indique que, juridiquement, l'établissement ne peut pas interdire l'usage du téléphone dans la cour durant la pause de midi, les élèves étant alors sous la responsabilité de leurs parents.

**Mme Devaud** partage ensuite des observations faites lors du salon des métiers, relevant que de nombreux élèves ont tendance à documenter leurs activités principalement sous forme de vidéos. Elle attire également l'attention sur les représentations parfois simplifiées de la **maturité professionnelle intégrée**, soulignant que celle-ci implique la combinaison de deux formations exigeantes (apprentissage et maturité) et que cette voie peut s'avérer particulièrement exigeante pour certains élèves. Elle met en garde contre une présentation trop idéalisée de ce parcours.

**M. Wolters** indique que ces éléments ont été abordés lors de la séance d'information, en précisant que l'accès à la maturité professionnelle intégrée est conditionné à certaines exigences et qu'elle peut être interrompue si celles-ci ne sont plus remplies, sans exclure la possibilité de la réaliser ultérieurement après l'obtention du CFC. Il souligne la qualité des informations transmises lors de la présentation dédiée.


**Mme Devaud** évoque également la **Journée « Oser tous les métiers » (JOM)**, qu'elle considère comme particulièrement pertinente pour les élèves plus jeunes. Elle observe que ces derniers se montrent plus à l'aise et ouverts à la découverte des métiers qu'à un âge plus avancé. Elle partage enfin des remarques concernant le **rapport de stage**, estimant que sa forme actuelle ne correspond pas toujours à la diversité des métiers et pourrait être améliorée.

**M. Favez** indique que le document actuellement utilisé constitue un support de base et qu'il pourrait être complété ou adapté. Il se dit ouvert à des propositions et à une discussion avec la conseillère en orientation afin d'envisager des ajustements ou des compléments.

**Mme Devaud** suggère notamment d'élargir les possibilités d'expression dans le rapport de stage et mentionne l'intérêt de valoriser l'engagement des élèves par des attestations ou certificats, afin de diversifier les éléments présentés dans leurs démarches ultérieures.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 22h20.

Le président :



J.-M. Urfer

La secrétaire :



C. Tremea